

a

FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil des gouverneurs –Vingt-neuvième session
Rome, 15-16 février 2006

**RAPPORT DE SITUATION RELATIF AU MÉCANISME MONDIAL DE LA
CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA
DÉSERTIFICATION DANS LES PAYS GRAVEMENT TOUCHÉS PAR LA SÉCHERESSE
ET/OU LA DÉSERTIFICATION, EN PARTICULIER EN AFRIQUE**

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	iii
I. INTRODUCTION	1
II. RÉSULTATS DE LA MISE EN OEUVRE: ACCOMPLISSEMENTS ET EXPÉRIENCES EN 2005	1
A. Activités du Mécanisme dans les différentes régions	1
B. Création de réseaux et partenariats à l'échelle internationale	2
C. Collaboration avec le FIDA	2
D. Informations et communication	3
III. UN ENVIRONNEMENT EN ÉVOLUTION	3
A. Évolutions des politiques au niveau international	3
B. Conséquences au niveau des pays	3
IV. VERS UNE STRATÉGIE UNIFIÉE ET UNE APPROCHE PLUS VOLONTARISTE POUR LE FUTUR	4
A. Renforcer le processus des programmes d'action nationaux	4
B. Réexaminer l'intégration	4
C. Appuyer les approches nationales pour le financement de la gestion durable des terres arides	5
D. Un soutien coordonné des membres du Comité de facilitation et des organisations bilatérales	5
E. Des partenariats pour l'avenir	6
V. MIEUX CENTRER LES ACTIVITÉS DU MÉCANISME MONDIAL	6
A. Soutien aux pays partenaires et coopération à l'échelon régional	7
B. Domaines stratégiques et thématiques d'intérêt prioritaire	7
C. Politique en matière de qualité	7
VI. CONTRIBUTIONS AUX RESSOURCES FINANCIÈRES DU MÉCANISME MONDIAL	8
 ANNEXES	
I. ACTIVITÉS DU MÉCANISME MONDIAL EN 2005	9
II. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AU MÉCANISME MONDIAL	16

SIGLES ET ACRONYMES

CACILM	Initiative relative à la gestion des terres des pays d'Asie Centrale
CCD	Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
COSOP	Exposé des options et stratégies d'intervention par pays
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
GTZ	Office allemand de la coopération technique
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PAN	Programme d'action national (de la CCD)
PASR	Programme d'action sous-régional (de la CCD)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PO	Programme opérationnel

RAPPORT DE SITUATION RELATIF AU MÉCANISME MONDIAL DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION DANS LES PAYS GRAVEMENT TOUCHÉS PAR LA SÉCHERESSE ET/OU LA DÉSERTIFICATION, EN PARTICULIER EN AFRIQUE

I. INTRODUCTION

1. En octobre 1997, à l'occasion de la première session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (la Convention), le FIDA a été choisi pour héberger le Mécanisme mondial (le Mécanisme) créé par la Convention. Le Mécanisme fonctionne sous l'autorité de la Conférence des Parties (CdP) et est chargé d'encourager les actions conduisant à la mobilisation et à l'acheminement, au profit des pays en développement touchés Parties, de ressources financières importantes, notamment pour le transfert de technologie, sous la forme de dons et/ou à des conditions de faveur ou à d'autres conditions.

2. Le Mécanisme a commencé à fonctionner en 1998 et présente des rapports annuels au Conseil d'administration du FIDA depuis décembre 1998 et au Conseil des gouverneurs depuis 1999. Le présent rapport est le septième que soumet le Mécanisme au Conseil des gouverneurs. Il fait le bilan, pour 2005, de la mobilisation des ressources destinées à la mise en oeuvre de la Convention. Il contient également un bref exposé de l'avenir du Mécanisme pour le prochain exercice biennal. Ces perspectives ont été définies afin de prendre en compte l'évolution du contexte de mobilisation des ressources, en particulier au niveau national, qui rend nécessaire l'adoption par le Mécanisme d'une stratégie unifiée et d'une approche plus volontariste. La nouvelle stratégie, qui plonge ses racines dans le mandat du Mécanisme, renforcera les activités du Mécanisme en continuant à fournir des services appréciables aux pays partenaires aux niveaux tant national que régional.

II. RÉSULTATS DE LA MISE EN OEUVRE: ACCOMPLISSEMENTS ET EXPÉRIENCES EN 2005

A. Activités du Mécanisme dans les différentes régions

3. L'approche adoptée par le Mécanisme et ses activités évoluent constamment à la lumière de l'expérience acquise, pour tenir compte des changements que connaît l'environnement national et international dans lequel il fonctionne. Conformément à son mandat, le Mécanisme soutient des programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les activités du Mécanisme ont pour fil conducteur sa stratégie opérationnelle, approuvée par la CdP¹, qui met en lumière l'importance d'harmoniser les programmes d'action nationaux (PAN) avec les cadres généraux de développement national et de créer des partenariats entre les pays développés et en développement Parties.

4. Le Mécanisme s'est appuyé sur les PAN pour faire participer un large éventail de partenaires à la concertation sur l'action à mener. Avec les institutions qui jouent le rôle de coordonnateurs nationaux de la Convention, le Mécanisme a réussi à créer des partenariats avec des ministères techniques (comme les ministères de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et du développement social) et des ministères non techniques (comme les Ministères des finances, de la planification et de la coopération externe). La concertation et les partenariats ont contribué à: la mise en place d'un environnement politique, législatif et institutionnel favorable; la reconnaissance commune des liens directs existants entre la pauvreté et la dégradation des terres; une meilleure coordination entre les ministères tendant à l'harmonisation des politiques suivies dans les différents

¹ ICCD/COP(4)/Add.1(A).

secteurs; l'augmentation des fonds alloués pour la gestion durable des terres par des sources de financement nationales et internationales très diverses. L'annexe I rend compte des activités du Mécanisme dans les différentes régions.

B. Création de réseaux et partenariats à l'échelle internationale

5. Compte tenu de la capacité limitée du Mécanisme en termes de ressources humaines et de la nature de sa mission, les réseaux et les partenariats sont vitaux pour maximiser l'impact de ses initiatives. À cette fin, le Mécanisme coopère étroitement avec des organisations membres de son Comité de facilitation, des organismes bilatéraux, y compris la Commission européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)/Comité d'aide au développement (CAD), des ONG et le secteur privé.

6. Depuis l'adoption en octobre 2002 de la décision faisant de la dégradation des terres l'un de ses domaines d'intérêt prioritaire, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents d'exécution sont des partenaires qui complètent l'action du Mécanisme, en partageant ses objectifs s'agissant de l'augmentation du financement à finalité catalytique, des partenariats et de l'intégration. La contribution du FEM est renforcée par l'approche des partenariats pilotes avec les pays qui a été adoptée.

7. Depuis 2000, le Mécanisme encourage les ONG à participer à la lutte contre la désertification par le biais du Programme communautaire d'échanges et de formation (PCEF). Un bilan général de ce programme, entrepris en 2004-2005, a montré à quel point les capacités de la société civile dans les pays en développement étaient importantes pour que les ONG contribuent de manière efficace et durable au processus de la Convention.

8. De plus en plus, la coopération internationale entre le Mécanisme et d'autres acteurs mondiaux débouche sur des coentreprises plus concrètes, comme l'Initiative relative à la gestion des terres des pays d'Asie centrale (CACILM) et l'initiative TerrAfrica, dont le Mécanisme est l'un des partenaires.

C. Collaboration avec le FIDA

9. Le nouveau modèle opérationnel du FIDA, qui comporte des mesures visant à améliorer la programmation du développement sous la direction des pays et s'appuie sur la stratégie renforcée et les méthodes améliorées du Mécanisme, permettra d'harmoniser les activités des deux organisations au niveau des pays et procurera au Mécanisme de nouvelles possibilités de coopérer et de contribuer aux activités du FIDA. Ces deux institutions ont collaboré à de nombreuses occasions: des PAN de la Convention ont été intégrés dans les exposés des options et stratégies sous-régionales et par pays du FIDA et un lien est établi entre les nouveaux projets soutenus par le Fonds, d'une part, et les activités réalisées par les PAN amorcés par le Mécanisme et les objectifs de la Convention, d'autre part. Il en a résulté un accroissement des flux de ressources en faveur d'initiatives liées à la Convention.

10. Les efforts déployés par le FIDA pour soutenir la Convention sont encore renforcés par son rôle d'agence d'exécution du FEM. Le programme opérationnel du FEM pour la gestion durable des terres (PO15) donne au FIDA la possibilité exceptionnelle d'établir un lien entre les projets intéressant la dégradation des terres et les questions afférentes à la lutte contre la pauvreté et au développement. Avec le FIDA, le Mécanisme a collaboré et/ou a cofinancé l'élaboration de propositions présentées par le FEM pour la République bolivarienne du Venezuela, le Brésil, le Burkina Faso, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie; il a en outre activement participé à d'autres initiatives relevant du PO15 en Éthiopie, au Kenya et au Mexique. Ces efforts de collaboration mettent en évidence la valeur ajoutée qu'apporte le partenariat entre le Mécanisme, le FIDA et le FEM à la promotion d'initiatives relatives à la remise en état des terres et leur gestion durable.

11. La création du groupe consultatif du Mécanisme en 2004 a également contribué à une coopération et à des échanges plus systématiques et réguliers entre le Mécanisme et le FIDA au niveau du développement de programmes et de la collaboration dans plusieurs pays.

D. Informations et communication

12. Le moteur de recherche d'informations financières sur la dégradation des terres (FIELD) du Mécanisme, conçu en 1999, a fait l'objet d'une mise à jour technique en 2004 et 2005. Il contient actuellement plus de 12 000 entrées avec renvois, dont quelque 7 000 projets et 1 700 rapports ou publications portant sur la mise en oeuvre de la Convention, ainsi que plus de 400 profils d'organismes de financement. FIELD offre une analyse détaillée des flux d'aide publique au développement (APD) en utilisant les données relatives aux marqueurs de Rio de l'OCDE. En 2005, FIELD a enregistré plus de 320 000 visiteurs ce qui représente 19% de plus que l'année précédente.

III. UN ENVIRONNEMENT EN ÉVOLUTION

A. Évolutions des politiques au niveau international

13. La réduction de la pauvreté, en particulier dans les communautés rurales, est devenue la première priorité politique de la communauté internationale du développement. Le consensus et les accords établis au niveau mondial, tels les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et la nouvelle conception de l'affectation des ressources aux fins du développement qui se dégage notamment du Consensus de Monterrey engendrent des défis qui doivent être relevés au moyen de nouvelles approches et stratégies de soutien aux pays touchés par la désertification.

14. Le Mécanisme poursuit sa mission dans ce contexte international en évolution et met l'accent sur la corrélation entre la pauvreté et les problèmes environnementaux, conformément à l'esprit de la Convention. Cependant, les recommandations tendant à accroître l'efficacité de l'aide par le biais du renforcement des stratégies nationales de développement et des cadres opérationnels correspondants, de l'alignement de l'aide sur les priorités des pays, de la suppression des doubles emplois (Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement) n'ont pas encore débouché sur une démarche plus cohérente de mobilisation des ressources.

B. Conséquences au niveau des pays

15. Au niveau national, la sollicitation des pays pour qu'ils prennent l'initiative du processus et identifient eux-mêmes leurs priorités en matière de développement, entre autres dans le cadre des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), illustre bien l'évolution actuelle des procédures d'affectation des ressources utilisées par les organisations internationales et les organismes donateurs bilatéraux. Il en résulte que la répartition des ressources sera de plus en plus subordonnée aux négociations menées au niveau national, aussi bien entre les instances gouvernementales qu'entre le gouvernement et la communauté internationale. Étant donné que les donateurs alignent de plus en plus leurs priorités sur celles des pays bénéficiaires, il est d'une importance cruciale désormais de faire de la lutte contre la dégradation des terres l'une des priorités du développement tant des gouvernements que des donateurs. L'apparition de nouveaux instruments, tels que les fonds communs et le soutien budgétaire direct, fait que l'affectation des fonds sur les budgets des États revêt beaucoup plus d'importance.

16. À cause de ces évolutions, le Mécanisme doit faire évoluer sa démarche dans la mobilisation des ressources et pour ne pas se laisser dépasser, il y a lieu de recourir à des instruments plus efficaces. Un soutien plus réactif et stratégique est nécessaire si l'on veut fournir aux pays partenaires responsables de la mise en oeuvre de la Convention des outils adaptés pour qu'ils puissent se battre sur ce nouveau «marché du développement» pour obtenir des ressources. À cette fin, il faut notamment

développer les interactions avec des secteurs ou des domaines qui jusqu'à présent ne faisaient pas partie des priorités de la Convention et, surtout, identifier dans les DSRP des points d'accès appropriés pour les interventions dans le domaine de la désertification.

IV. VERS UNE STRATÉGIE UNIFIÉE ET UNE APPROCHE PLUS VOLONTARISTE POUR LE FUTUR

17. Les sections ci-dessous examinent les formes que prennent le soutien accordé par le Mécanisme aux processus des PAN, à l'intégration, aux instruments de stratégies de financement nationales et à la création de partenariats, et le soutien coordonné des organisations membres du Comité de facilitation et des organismes donateurs bilatéraux. Ces initiatives constituent les principaux éléments de la stratégie unifiée du Mécanisme et de son approche plus volontariste pour le futur.

A. Renforcer le processus des programmes d'action nationaux

18. En général, les PAN sont conçus comme des plans d'action autonomes, à la différence d'instruments d'action plus globaux inscrits dans les cadres généraux de développement national, tels que les DSRP. En conséquence, les priorités des PAN en la matière n'ont pas reçu de financement car elles sont rarement abordées dans les débats sur les budgets nationaux ou les négociations avec les organismes donateurs et les banques de développement. Les PAN n'ont pas vraiment permis de fournir des orientations stratégiques en vue de favoriser l'environnement propice pour régler de façon durable les problèmes liés à la dégradation des terres. Ce bilan négatif rend de plus en plus difficile la mobilisation des ressources financières, tant au sein des pays que sur le plan international.

19. L'expérience acquise par le Mécanisme en matière de mobilisation de ressources fait apparaître de plus en plus clairement que le processus d'élaboration du Programme d'action national revêt autant d'importance pour obtenir un financement que le document final proprement dit. Ces processus peuvent être longs et la conception d'une stratégie cohérente capable de mobiliser des financements substantiels et prévisibles tant dans le pays qu'à l'extérieur, peut prendre de trois à cinq ans. L'approche orientée sur les processus que le Mécanisme applique depuis un certain temps exige des approches stratégiques unifiées qui correspondent aux besoins à long terme des pays.

B. Réexaminer l'intégration

20. Dans le contexte de la Convention, l'intégration est le processus qui permet aux pays touchés par la désertification de prendre en compte les principes et les activités prioritaires de la Convention, ainsi que les objectifs des PAN, dans toutes les politiques et stratégies nationales pertinentes. L'intégration conduit à une meilleure reconnaissance du rôle de la gestion des terres dans le développement et elle peut se traduire par un accroissement des investissements financés par le budget de l'État ou par des contributions financières internationales utilisables au niveau national.

21. Pour avoir une vision plus stratégique et être plus réactif en pratique, le Mécanisme donne à la notion d'*intégration* un large contenu et considère qu'elle désigne différents processus de nature concrète et s'inscrivant dans la durée:

- l'intégration des priorités/principes de la Convention dans les cadres d'action;
- l'implication d'acteurs et l'instauration de partenariats aux fins de la mise en œuvre de la Convention;
- la constitution d'une base de connaissances et sa diffusion aux fins de la mise en œuvre de la Convention; et
- la mobilisation et l'affectation de ressources financières aux fins de la mise en œuvre de la Convention.

22. Ces processus sont interdépendants et ne peuvent être coupés des processus généraux de décision au niveau national. Pour créer des synergies et améliorer la cohérence d'ensemble, il faut diriger ces processus et les intégrer complètement à la prise de décisions au niveau national. C'est au Gouvernement qu'il incombe de diriger ces différents processus et de les incorporer aux décisions nationales. Le Mécanisme contribue à l'efficacité de ces efforts et à leur prise en compte dans l'élaboration des politiques en facilitant la mobilisation de ressources.

23. L'accroissement des ressources financières est subordonné à la mobilisation de ressources diverses. Dans le contexte du Mécanisme, il faut entendre par «ressources»:

- les ressources opérationnelles: cadres stratégiques, instruments et plans d'action;
- les ressources humaines: parties prenantes, organisations et institutions;
- les connaissances et les informations; et
- les ressources financières.

24. Le Mécanisme examine tant les ressources nationales que les ressources extérieures. Il part du principe qu'il existe des ressources à différents niveaux (pas seulement au niveau international ou national), qu'elles évoluent dans le temps et qu'elles peuvent être renforcées et réparties de manière à réaliser les objectifs de la Convention.

C. Appuyer les approches nationales pour le financement de la gestion durable des terres arides

25. En raison de l'évolution des processus et des modalités d'affectation des ressources financières, il faut aussi adopter au niveau national une approche unifiée et plus volontariste pour mobiliser les ressources intérieures comme les ressources internationales. En s'appuyant sur son expérience dans le domaine de la mobilisation des ressources aux fins de la mise en œuvre des PAN, le Mécanisme concevra un modèle pour faire des stratégies de financement nationales un instrument destiné à appuyer et à accompagner les processus des PAN. L'objectif poursuivi serait d'améliorer le climat d'investissement et accroître, organiser et gérer les flux financiers provenant de différentes sources afin d'appuyer la gestion durable des terres.

26. La stratégie déterminera quelles sont les fonctions complémentaires des différentes sources de financement - nationales, étrangères, publiques et privées. Les répercussions sur le financement de la Convention des formes d'aide récemment apparues dans la coopération internationale, comme l'allègement de la dette, le soutien budgétaire direct et la répartition des ressources sur la base des performances, seront elles aussi évaluées. Le modèle contiendra des éléments indicatifs, comme les incidences de la réforme macroéconomique et des mesures budgétaires sur la remise en état des terres. Les principales questions à examiner auront trait à la gestion des finances publiques et aux procédures budgétaires.

27. Compte tenu des ressources limitées dont dispose le Mécanisme et de la complexité des enjeux, le modèle adopté par le pays pour le financement de la gestion durable des terres sera élaboré de manière progressive, en collaboration étroite avec des membres du Comité de facilitation du Mécanisme et d'autres partenaires compétents.

D. Un soutien coordonné des membres du Comité de facilitation² et des organisations bilatérales

² Le Comité de facilitation du Mécanisme est composé du FIDA, du PNUD et de la Banque mondiale, qui sont ses trois membres fondateurs, ainsi que du secrétariat de la Convention, de la FAO, du PNUE, du secrétariat du FEM, du GCRAI et des banques régionales, à savoir la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement

28. Pour améliorer la convergence des programmes des membres du Comité de facilitation, ce dernier a établi, en 2004, un programme de travail commun détaillé avec le Mécanisme en s'inspirant des recommandations issues des évaluations externes dont le Mécanisme a fait l'objet. Une analyse du Comité de facilitation indique cependant que cet instrument de travail commun ne s'est pas révélé suffisamment efficace. Le Comité a mis au point une nouvelle approche en élaborant un programme de travail commun général qui laisse une certaine flexibilité et demande une planification administrative moins poussée, son objectif étant de contribuer à une vision stratégique globale.

29. Cette coordination renforcée visera principalement à assurer la cohérence des PAN et de la programmation nationale pour le développement dans le mécanisme des DSRP et d'autres cadres d'action généraux. Les membres du Comité de facilitation sont également invités à se joindre au débat sur les questions thématiques et stratégiques afin d'appuyer de façon plus efficace et mieux coordonnée la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et régional.

30. Pour que le Mécanisme puisse mieux se positionner, il importe aussi que la coopération avec les membres du Comité se traduise par une meilleure compréhension des procédures, des modalités et des politiques des organisations bilatérales.

E. Des partenariats pour l'avenir

31. Pour assurer la réalisation de son mandat, le Mécanisme tire parti de l'avantage comparatif des partenaires concernés, qu'il s'agisse de partenaires bilatéraux et multilatéraux pour le développement, de gouvernements, d'entreprises ou de la société civile. Le contexte économique mondial en constante évolution réclame des partenariats nouveaux et efficaces susceptibles d'avoir un impact significatif sur la mobilisation et la répartition des ressources. Par ailleurs, en raison de la diversité des partenaires et de la nature intersectorielle des partenariats, ceux-ci exigent des capacités et des qualifications nouvelles.

32. Compte tenu de ce qui précède, le Mécanisme s'engagera dans de nouvelles formes de collaboration et d'alliances stratégiques afin de tirer parti des évolutions du financement du développement. Dans cette perspective, le Mécanisme participe pleinement à l'initiative TerrAfrica; il a rejoint le Forum mondial des donateurs pour le développement rural; il est en train de s'associer au Partenariat sur la restauration des paysages et il participe aux travaux de la Commission de haut niveau pour l'habilitation juridique des pauvres, créée à l'initiative des pays nordiques. Le Mécanisme participe également au développement de SolArid, une initiative de développement qui rassemble des pays sahéliens et sahariens francophones. Tous ces engagements nouveaux s'appuient sur les relations de coopération qu'il entretient de longue date avec les membres du Comité de facilitation ainsi qu'avec d'autres institutions telles que l'Organisation des États américains, l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les commissions économiques régionales des Nations Unies, parmi d'autres.

V. MIEUX CENTRER LES ACTIVITÉS DU MÉCANISME MONDIAL

33. L'adoption par le Mécanisme de la stratégie d'ensemble envisagée et d'une approche plus volontariste aura un impact sur ses activités. La prise en compte de la Convention dans les plans de développement nationaux sera l'une des activités sur lesquelles il mettra le plus l'accent dans le processus de réalisation des PAN. Le Mécanisme doit intensifier son travail d'analyse et de synthèse afin d'étayer l'appui qu'il apporte aux stratégies et aux approches telles que les PAN, ou les partenariats, comme les partenariats pilotes avec les pays aux niveaux tant régional qu'international. Confortées par ce travail d'analyse, les interventions limitées du Mécanisme auront un impact plus large sur les processus engagés à l'échelon national, régional et international.

A. Soutien aux pays partenaires et coopération à l'échelon régional

34. S'agissant des principales activités prévues, le Mécanisme appuiera trois types d'intervention, conformément à son mandat.

- i) un soutien de longue durée aux processus mis en oeuvre à l'échelon des pays (de trois à cinq ans) pour un nombre limité de pays partenaires concernés;
- ii) des interventions stratégiques à petite échelle aux niveaux national et régional; et
- iii) la mise en route et/ou le soutien de travaux analytiques sur les expériences à l'échelon des pays afin d'éclairer les consultations régionales et internationales d'experts sur les processus de décision, les partenariats opérationnels et l'intégration.

B. Domaines stratégiques et thématiques d'intérêt prioritaire

35. Le Mécanisme a cerné diverses questions thématiques et stratégiques qui sont capitales pour la poursuite de ses activités dans le cadre de la stratégie unifiée et de l'approche plus volontariste. La somme de connaissances et la vaste expérience qu'il a acquises en apportant son soutien à un large éventail d'activités doivent être incorporées aux processus d'élaboration des PAN et de la stratégie à tous les niveaux. Pour appuyer les principales interventions du Mécanisme et améliorer les services qu'il fournit aux pays partenaires, le Mécanisme renforcera ses domaines stratégiques et thématiques d'intérêt prioritaire. Il continuera à jouer un rôle d'intermédiaire, ce qui signifie qu'il ne développera pas son expertise interne mais fera appel à des sources qui lui sont extérieures pour fournir des connaissances, des informations et des services consultatifs. Le Mécanisme fera fond sur les domaines d'intérêt prioritaire dans les interventions de plus longue durée mentionnées ci-dessus.

36. Les **domaines stratégiques d'intérêt prioritaire** comprennent: i) l'information, la communication et la gestion des connaissances; ii) la participation du secteur privé; iii) la participation des ONG; et iv) la coopération Sud-Sud.

37. Les **domaines thématiques d'intérêt prioritaire** comprennent: i) l'économie, la réforme budgétaire et les instruments de financement; ii) l'accès au marché et les échanges; iii) les services des écosystèmes et la sylviculture; et iv) l'enseignement public.

C. Politique en matière de qualité

38. Le Mécanisme évaluera et gèrera ses résultats et ses performances de façon plus globale et systématique en ayant à l'esprit deux objectifs en matière de qualité :

- améliorer sa contribution à la mise en oeuvre de la Convention dans les pays touchés; et
- identifier les voies, modèles et instruments d'intervention les plus efficaces qu'il a à sa disposition, en tant qu'institution ayant des échanges avec de multiples acteurs.

39. L'utilisation de critères et d'indicateurs de référence, dans le cadre d'une politique de qualité, permettra d'analyser les performances de manière coordonnée, cohérente et systématique. Elle permettra aussi de déterminer quelles sont les interventions les plus efficaces pour atteindre les objectifs et favoriser l'adoption de bonnes pratiques dans des situations diverses, que ce soit au sein du Mécanisme ou ailleurs.

40. La démarche adoptée pour la gestion de la qualité conduira naturellement à faire du suivi et de l'évaluation un volet essentiel de la gestion. Le système de suivi et d'évaluation combinera des évaluations internes et externes et garantira le respect de procédures standard pour la supervision et le contrôle. Il est prévu que le Mécanisme surveille:

- les apports en ressources financières et humaines;
- la qualité du processus, qui sera évaluée au regard du respect des principes internes du Mécanisme;
- les résultats obtenus, qui seront mesurés en termes d'accès aux réalisations de la stratégie, de leur usage et de la satisfaction qu'elles engendrent;
- la performance des interventions individuelles, qui sera mesurée au regard de l'efficacité et du rendement de la fourniture et de la gestion des services du Mécanisme.

41. Les résultats des évaluations seront utilisés pour rédiger des rapports sur les réalisations du Mécanisme et pour faire connaître celles-ci; l'obligation de présenter de nombreux rapports sera ainsi allégée. Le système de suivi et d'évaluation réduira le besoin de planification détaillée pour le Mécanisme, ce qui lui donnera une souplesse de réaction face à l'évolution des besoins sans nuire à sa responsabilité et à sa transparence.

VI. CONTRIBUTIONS AUX RESSOURCES FINANCIÈRES DU MÉCANISME MONDIAL

42. En 2005, le budget de base du Mécanisme s'élevait à environ 1,9 million de USD (frais de gestion non compris) d'après les estimations des contributions approuvées par la sixième Conférence des Parties. Les fonds collectés inscrits au budget de base sont déposés sur le premier compte du Mécanisme pour financer les dépenses administratives et opérationnelles associées aux tâches prioritaires habituelles du personnel. Le Mécanisme a également reçu des contributions volontaires de sources bilatérales. Ces contributions volontaires sont réparties entre les deuxième et troisième comptes, dont les ressources sont accordées par le Mécanisme au titre de son approche stratégique et en collaboration avec les membres du Comité de facilitation.

43. L'annexe II présente les contributions, par donateur, aux deuxième et troisième comptes jusqu'au 15 octobre 2005, qui s'élèvent à environ 18,8 millions de USD pour 2005. Les contributions totales reçues entre 1998 et octobre 2005 (selon les annonces de contributions et les accords déjà conclus) s'élèvent à environ 11,8 millions de USD pour le deuxième compte et à 7,0 millions de USD pour le troisième compte. Les contributions du FIDA représentent 33% des ressources totales des deux comptes (11% du deuxième compte et 71% du troisième compte).

ACTIVITÉS DU MÉCANISME MONDIAL EN 2005

Afrique du Nord

1. Suite à l'intégration du PAN de la Tunisie dans le dixième plan de développement socioéconomique, le plan de financement de ce programme, élaboré par la Tunisie, le Mécanisme, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Agence allemande de coopération technique (GTZ), a suscité des investissements s'élevant à environ 14 millions de USD sous la forme de dons et 100 millions de USD au titre de prêts destinés à financer les projets inscrits au PAN. En outre, le Mécanisme a cofinancé et élaboré avec le FIDA une intervention au titre du volet B du Fonds de développement de projets du FEM, qui est doté d'une enveloppe de 29 millions de USD, y compris un don de 5 millions de USD du FEM. L'inscription du projet dans la filière de projets du FEM a été approuvée.
2. En collaboration avec le Gouvernement tunisien et des partenaires clés du Mécanisme, une nouvelle phase de la mise en œuvre du PAN a été lancée début 2005 afin de consolider les résultats obtenus en termes d'intégration à l'issue de la première phase et de mettre en place une procédure qui garantisse la prise en compte systématique des besoins au niveau local dans le processus de planification ordinaire. Cela nécessite d'élaborer des programmes d'action sous-régionaux (PASR) au niveau des districts, qui permettront de définir clairement les problèmes de dégradation des terres au niveau local et faciliteront leur prise en compte dans le onzième plan de développement socioéconomique national (2006-2011).
3. Au Maroc, le soutien apporté par le Mécanisme a contribué à la mise au point d'une stratégie de mobilisation des ressources et à l'élaboration d'un portefeuille de projets prioritaires inscrits au PAN, compatibles avec les priorités du programme stratégique national. Le processus a permis de renforcer la coordination intersectorielle et l'intégration, les ministères techniques étant encouragés à prendre l'initiative en élaborant des projets relevant de leurs compétences, en étroite collaboration avec d'autres parties prenantes concernées. La participation, dès le début du processus, des partenaires du développement a facilité les engagements financiers initiaux.
4. Pour consolider le financement, le portefeuille de projets prioritaires inscrits au PAN du Maroc a été présenté à l'occasion d'un forum sur les partenariats financiers du pays en septembre 2004. Cinquante-trois projets ont été présentés aux partenaires du développement. Ainsi, l'Espagne s'est engagée à appuyer un projet d'un coût de 1,5 million de USD. En outre, le Mécanisme et le FIDA ont cofinancé l'élaboration d'un projet au titre du volet B du Fonds de développement de projets du FEM, qui sera mené en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et doté d'un financement de 16 millions de USD, y compris un don de 6 millions de USD du FEM. L'inscription du projet dans la filière de projets du FEM a été approuvée en octobre 2004. Le Mécanisme accordera un soutien supplémentaire au titre d'une deuxième phase, qui renforcera les efforts de mobilisation de ressources après le partenariat financier à l'échelle nationale.
5. Au niveau sous-régional, le soutien apporté par le Mécanisme au PASR de l'Union du Maghreb arabe (UMA) avait principalement pour but d'associer plus étroitement la société civile à la mise en œuvre du PAN et il a permis de mobiliser 75 000 USD dans le cadre du précédent Programme de coopération étendu du FIDA. Des initiatives sont actuellement amorcées en vue de favoriser le renforcement des capacités du Réseau international des ONG contre la désertification (RIOD) en Afrique du Nord.

Afrique de l'Ouest et du Centre

6. En Afrique de l'Ouest, 8 pays sur 13 ont reçu du Mécanisme une aide technique et/ou financière pour mener des activités en vue de la mobilisation de ressources. Au Burkina Faso, au Bénin, au Cap-Vert, en Gambie, au Ghana, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et au Togo, l'intervention du Mécanisme a été axée sur les partenariats nationaux et l'intégration des PAN dans les grands cadres de développement nationaux. De ce fait, l'élaboration de programmes opérationnels par les pays eux-mêmes a été stimulée. On peut citer parmi les résultats obtenus: au Burkina Faso, a) réalisation d'un accord par la majorité des parties prenantes sur le programme opérationnel et son intégration dans le programme d'action triennal (2004-2006) relevant de la stratégie de réduction de la pauvreté; au Sénégal, b) création de partenariats financiers au niveau national, c) obtention d'un financement pour deux projets, d) soutien politique fort en vue de la mise en œuvre de la Convention et sensibilisation à cette question, e) octroi de ressources provenant du budget national pour appuyer la mise en œuvre de la Convention; en Mauritanie, f) présentation d'un projet de programme opérationnel au Gouvernement pour approbation; au Togo, g) collaboration financière entre le Mécanisme et le Bureau du PNUD qui a permis de mener à bien quatre projets pilotes dans le cadre du Programme communautaire d'échanges et de formation (PCEF), de créer des partenariats et d'intégrer les objectifs de la Convention dans les cadres de développement; au Bénin, h) collaboration depuis début 2005 avec le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) en matière d'intégration; au Niger, i) contribution à la création du Fonds national sur l'environnement et la désertification et préparation d'une réunion consultative de donateurs consacrée à l'environnement et la désertification. En Guinée, Guinée-Bissau et Sierra Leone, le Mécanisme a fourni un soutien pour l'élaboration de PAN en collaboration avec le PNUD/FEM et des partenaires locaux.

7. Le Burkina Faso illustre le rôle de catalyseur que le Mécanisme joue en matière de mobilisation de ressources. Une dotation initiale de 130 000 USD a permis de mobiliser 175 millions de USD dans le cadre de la stratégie pour la réduction de la pauvreté pour mener pendant trois ans un programme d'action comportant de multiples activités visant à lutter contre la désertification. En outre, le partenariat pilote avec le pays actuellement mis en œuvre, qui est financé par le FEM et copiloté par le PNUD et le FIDA, devrait susciter un apport de 10 millions de USD, en plus des 500 000 USD déjà mobilisés pour mettre en œuvre le projet au titre du volet B du Fonds de développement de projets.

8. Au niveau sous-régional, une collaboration fructueuse a été instaurée avec des institutions sous-régionales: la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le CILSS. Le Fonds sous-régional d'assistance, qui est hébergé par le CILSS, a été mis en place. Plusieurs pays ont déjà bénéficié de son appui financier et technique. Le Fonds aidera également des ONG d'Afrique de l'Ouest à élaborer leur programme d'action stratégique sous-régional, à créer des partenariats et des réseaux notamment avec des ONG de pays développés. Enfin, deux projets sous-régionaux ont été élaborés en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE): le projet de gestion intégrée des écosystèmes des zones transnationales entre le Nigéria et le Niger et le projet de gestion intégrée du Massif du Fouta Djallon.

9. En Afrique du Centre, le Mécanisme a fourni une aide financière à la Commission des Ministres en charge des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) au nom des États membres de la Communauté économique des États d'Afrique centrale et elle sera utilisée comme fonds sous-régional d'assistance pour financer la mise en chantier du PASR. Le montant total des fonds mobilisés pour les processus des PAN dans les deux sous-régions a été supérieur à 2,1 millions de USD, compte non tenu de l'assistance technique fournie.

Afrique orientale et australe

10. Le Mécanisme a fourni environ 1,2 million de USD de financement à finalité catalytique pour faciliter la mise en œuvre des activités de grande importance en Afrique orientale et australe.

11. Le Mécanisme aide l'Angola à formuler son PAN et à l'intégrer dans les cadres de développement appropriés du pays, tels que son DSRP, l'*Estratégia de Combate à Probeza*. Le pays reçoit également un soutien pour l'identification de possibilités d'investissement. En collaboration étroite avec le FIDA, il veillera à ce que les grandes questions relevant de la Convention soient reflétées dans l'exposé des options et stratégies d'intervention (COSOP) de l'Angola, qui est en préparation. Le COSOP examinera la menace que la dégradation des terres fait peser sur la productivité agricole et la réduction de la pauvreté et proposera des mesures pour faire face à cette menace dans le cadre de la programmation à venir du FIDA.

12. Des discussions sont actuellement menées à terme avec le Gouvernement de la République des Seychelles, afin de définir la meilleure façon de formuler le PAN pour créer des synergies avec d'autres conventions. Cette initiative facilitera l'élaboration d'un plan de développement aux fins de la mise en œuvre de la Convention dans les États insulaires de l'océan Indien.

13. L'intégration des PAN préconisé par la Convention dans les cadres nationaux de développement et de planification, dans les stratégies de réduction de la pauvreté par exemple, reste le fondement de l'action du Mécanisme en Afrique orientale et australe. Des dons ont été accordés à cinq pays – Érythrée, Éthiopie, Kenya, République-Unie de Tanzanie et Ouganda – pour qu'ils intègrent leurs PAN dans leurs DSRP respectifs et dans les politiques et stratégies sectorielles appropriés et aussi pour qu'ils forment des partenariats en vue de la mise en œuvre de ces programmes.

14. Sous l'autorité du Gouvernement, le Mécanisme aide l'Éthiopie à intégrer son PAN dans le programme de développement durable et de réduction de la pauvreté. Ce pays bénéficie d'une aide pour préparer un plan d'investissement quinquennal qui sera intégré à ce programme. Les échanges du Mécanisme avec le Gouvernement norvégien, le leader éthiopien et d'autres partenaires du développement créent un climat positif qui favorise la mise en œuvre du PAN de manière plus intégrée, cohérente et coordonnée.

15. Le Mécanisme aide l'Érythrée à intégrer son PAN dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) tout en collaborant avec le FIDA afin d'assurer la prise en compte dans le COSOP de l'Érythrée de la menace que la dégradation des terres fait peser sur la productivité agricole et les efforts de réduction de la pauvreté. En République-Unie de Tanzanie, le Mécanisme est en pourparlers avec la Banque mondiale pour mobiliser une aide additionnelle aux fins de l'intégration par le biais du Danish Trust Fund. Les ressources allouées à la République-Unie de Tanzanie par ce fonds démultiplient les activités du Mécanisme dans le pays.

16. Le Gouvernement ougandais a bénéficié d'une aide pour intégrer son PAN dans le plan d'action pour l'élimination de la pauvreté et l'inscrire parmi les priorités de ce plan. L'intégration réalisée par l'Ouganda peut aujourd'hui être considérée comme une réussite et elle offre une base solide aux investissements dans la gestion durable des terres. Grâce à cette intégration, un nombre remarquable de projets et de programmes qui s'attaquent aux questions relevant de la Convention sont lancés dans le cadre du programme de modernisation de l'agriculture, programme d'aide financé par de multiples donateurs qui vise à promouvoir la croissance et à réduire la pauvreté en Ouganda. Le Gouvernement a également demandé aux partenaires du développement, y compris le FIDA, de soutenir la mise en œuvre du PAN.

17. Au Kenya, la stratégie de redressement économique mise en œuvre pour créer des richesses et des emplois constitue un point d'accès stratégique pour mobiliser des ressources en vue de la mise en œuvre du PAN. La stratégie en question, qui est l'équivalent pour le Kenya du document de stratégie de réduction de la pauvreté, offre un cadre solide pour utiliser le soutien des donateurs, notamment du fait de l'importance accrue qu'accorde la communauté des donateurs à l'alignement et à l'harmonisation de l'aide. Le Mécanisme conseille l'Autorité nationale chargée de la gestion de l'environnement (NEMA) pour l'aider à traduire le PAN en investissements concrets dans le cadre de la stratégie de redressement économique.

18. Le Ghana bénéficie actuellement d'une aide visant à intégrer son PAN dans le DSRP. Dans le cadre de ce processus, le Mécanisme et les principaux partenaires concernés ont organisé une réunion consultative afin d'examiner la coordination entre les partenaires et les ressources supplémentaires à mobiliser pour réaliser le PAN.

19. Deux financements sous la forme de dons ont été fournis au secrétariat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Grâce à cette aide, un fonds sous-régional de soutien a été créé pour appuyer la mise en œuvre du programme d'action sous-régional de l'IGAD. Le Fonds sous-régional de soutien met en place des liaisons qui complètent les activités des États membres au niveau national. Un don a également été accordé au secrétariat de la Convention pour lancer le Réseau de programmes thématiques sur la promotion des énergies renouvelables (TPN5) dans le cadre du programme d'action régional de lutte contre la désertification en Afrique. Avec le soutien du Mécanisme, un site sur la toile et un CD-ROM ont été conçus pour le TPN5. En outre, un plan d'action quinquennal et trois propositions de projet ont été élaborés.

20. Le Mécanisme soutient activement le développement de l'initiative TerrAfrica, qui a pour but de promouvoir un nouveau modèle d'encadrement et de mise en œuvre pour la gestion durable des terres en Afrique subsaharienne. L'Éthiopie et l'Ouganda participeront à la mise en œuvre pilote de l'initiative.

21. L'Afrique du Sud a lancé un partenariat public-privé en novembre 2004 et un accord a été signé en vue de l'octroi d'une aide de 500 millions de rand aux initiatives de production d'énergie renouvelable dans le cadre du PAN.

22. La sous-région de l'IGAD a reçu une aide pour mettre au point un mécanisme plus efficace de collaboration avec les ONG, avec l'ouverture d'un guichet de financement des ONG dans le cadre du Fonds sous-régional de soutien de l'IGAD. Une aide a également été fournie à l'Éthiopie en collaboration avec une ONG pour qu'elle expérimente une approche communautaire dans la remise en état des zones humides et des bassins versants. Ces initiatives faciliteront le développement d'une approche pour une application plus large dans d'autres zones touchées et créera également des synergies avec d'autres conventions, comme la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar).

Asie et Pacifique

23. Depuis la création du partenariat stratégique pour la mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Asie centrale, le nombre de ses membres a augmenté. En font partie actuellement le Mécanisme, la Banque asiatique de développement (BAD), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Projet GTZ/CCD, la Direction du développement et de la coopération de la Suisse (DDC), le FIDA, le Centre international de recherche agronomique dans les régions sèches (ICARDA) et le PNUD. Un nouveau programme important lancé par le partenariat stratégique et piloté par la BAD est l'Initiative des pays d'Asie centrale en faveur de la gestion des terres (CACILM) relevant du partenariat pour les programmes par pays du FEM.

ANNEXE I

24. La CACILM sera mise en œuvre sur une période de 10 ans (2005-2014) et elle appuiera étape par étape un ensemble d'activités prioritaires identifiées dans les cadres de programmation nationaux en cours d'élaboration. Ces activités comprendront: i) le renforcement des cadres politiques, législatifs et institutionnels propices pour la gestion durable des terres; ii) le renforcement des capacités des institutions-clés; et iii) l'identification des investissements prioritaires et de l'assistance technique.

25. La CACILM entend mobiliser 700 millions de USD sur 10 ans auprès des pays concernés, du FEM et de sources multilatérales et bilatérales. Les ressources actuellement affectées à la mise en œuvre du programme se composent, respectivement, d'un montant de 450 millions de USD provenant du budget de la BAD dont le versement sera échelonné sur 10 ans et d'un montant de 20 millions de USD provenant de la troisième reconstitution des ressources du FEM. Le secrétariat du FEM a approuvé, au début de 2005, le classement du projet dans le volet B du Fonds de développement de projets et a versé 700 000 USD; les autres contributions financières provenant des pays d'Asie centrale, de la BAD, du Mécanisme et d'autres sources s'élèvent à 1,6 million de dollars. La phase de conception du projet a débuté en avril 2005; l'ensemble du projet devrait être soumis au Conseil du FEM en mai 2006.

26. En 2004, le Mécanisme a conclu un accord avec le Gouvernement jordanien en vue d'élaborer une stratégie de mobilisation de ressources aux fins de la mise en œuvre du PAN. Pour amorcer le processus, le Mécanisme et le FIDA ont cofinancé et élaboré une proposition, au titre du volet B du Fonds de développement de projets, relevant du Programme opérationnel 15 du FEM. L'objectif de ce projet est de valoriser les services des écosystèmes et d'améliorer les cadres politiques, réglementaires et institutionnels porteurs. Le secrétariat du FEM a approuvé la proposition et versé une contribution de 350 000 USD pour que la phase de conception du projet puisse démarrer; le reste du financement versé par le Gouvernement, le Mécanisme, le FIDA et d'autres partenaires s'élève au total à 335 000 USD. Le financement total dont ce projet devrait bénéficier se monte à 39,3 millions de USD, compte tenu du don de 6,5 millions de USD du FEM. Le projet du FEM contribuera de façon substantielle à la stratégie de mobilisation de ressources en cours d'élaboration.

27. En mettant à profit l'expérience acquise par le Mécanisme en matière d'intégration et de mobilisation de ressources, une initiative de renforcement des capacités est actuellement préparée dans le cadre du Programme régional de développement durable des terres arides en Asie de l'Ouest et en Afrique du Nord (AOAN). Elle a pour but de renforcer la capacité des acteurs nationaux à élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales et multipays pour mobiliser des ressources financières aux fins de la mise en œuvre de la Convention. La Direction du développement et de la coopération de la Suisse et le Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) en assurent actuellement le financement.

Amérique latine et Caraïbes

28. Le Mécanisme soutient la mise en œuvre du PAN du Pérou en établissant un partenariat financier entre pays pour améliorer la convergence des programmes entre les divers acteurs et favoriser un usage coordonné et mieux ciblé des ressources actuelles et potentielles. Les modalités opérationnelles et institutionnelles du partenariat sont actuellement mises au point en concertation avec le secrétariat de la Convention, le PNUD, le Gouvernement péruvien, le GTZ et les parties prenantes de la société civile. Dans le cadre de ce processus, le Mécanisme a contribué à la création de la Commission nationale chargée de la désertification (qui doit être officialisée par un décret parlementaire). Cette commission comprend plusieurs ministères du Gouvernement péruvien, ainsi que la société civile et des organismes internationaux. Afin de renforcer le processus de financement national, le Mécanisme a contribué à la mise en place du Fonds national de lutte contre la désertification, financé par le Gouvernement néerlandais.

29. En Argentine, le Mécanisme, en collaboration étroite avec le FIDA et le Gouvernement argentin, a intégré les priorités de la Convention dans les activités menées par le FIDA dans le pays. En 2004, le FIDA a approuvé un nouveau portefeuille de prêts d'un montant de 25 millions de USD visant à soutenir directement la Convention et le développement rural dans la région de Patagonie. Le Mécanisme, en partenariat avec l'Italie, a mobilisé 150 000 EUR pour l'élaboration d'un projet d'un coût de 3,5 millions d'euros dont la région centre-ouest est bénéficiaire.

30. Le Plan d'action pour la région frontalière (PAN-FRO) entrepris en République dominicaine avec le soutien du Mécanisme et de la FAO a intégré avec succès les priorités de la Convention dans: i) les cadres politiques et institutionnels nationaux grâce à la mise en place d'un groupe de travail interinstitutionnel, composé de ministres (notamment ceux de la planification et des finances), d'organisations de coopération internationales telles que la FAO, le Mécanisme, le PNUD, l'ACDI, le GTZ, et d'organisations de la société civile; et ii) les projets transfrontaliers financés dans le cadre de la coopération bilatérale entre l'Allemagne et le Canada, qui serviront de référence pour un projet binational de grande envergure relevant du Programme opérationnel 15 du FEM.

31. Le soutien à effet catalytique fourni par le Mécanisme à Haïti a permis d'officialiser un partenariat entre le PNUD, le GTZ, la FAO et le Mécanisme, qui a été déterminant pour l'inscription de la Convention au deuxième rang des priorités du programme sur l'environnement du Cadre de coopération intérimaire (CCI). Suite à cette initiative, la Commission européenne (CE) et les agences de coopération espagnole et canadienne se sont déclarées désireuses d'appuyer le partenariat.

32. Le Mécanisme a encouragé l'instauration d'un dialogue politique de haut niveau propice au renforcement des cadres réglementaires et institutionnels par le biais de l'initiative conjointe PNUE/Mécanisme mondial sur l'harmonisation des politiques publiques au Mexique. Celle-ci a débouché sur la rédaction et l'approbation d'une loi fédérale sur le développement rural durable, qui prévoit la mise en place d'un système national de lutte contre la désertification. En ce qui concerne le projet sur l'harmonisation des politiques publiques, la collaboration entre le Mécanisme mondial et le FIDA au Mexique (dans le cadre de la loi sur le développement rural durable) a entraîné une augmentation des fonds prélevés sur le budget du pays alloués au projet, ce qui a rendu possible une rationalisation de l'aide fournie par le FIDA au Mexique, qui se monte à 40 millions de USD.

33. Afin d'aider les petits États insulaires en développement (PEID) des Caraïbes, le Mécanisme, en collaboration étroite avec le PNUE, a facilité la mise en route de l'initiative du partenariat pour la gestion durable des terres (PISLM), à laquelle sont associés la FAO, le secrétariat de la CARICOM (Communauté des Caraïbes et Marché commun des Caraïbes), l'Université des Antilles, la société civile (RIOD), le GTZ et les PEID des Caraïbes. L'initiative de partenariat PISLM a été efficacement intégrée dans l'ensemble des partenariats relevant du programme d'action pour les PEID des Caraïbes et a été approuvée à la Réunion internationale de Maurice (janvier 2005). L'initiative a été renforcée dans des domaines thématiques spécifiques proposés grâce à la collaboration Sud-Sud avec d'autres pays d'Amérique latine et de la région des Caraïbes, comme le Mexique, la République bolivarienne du Venezuela, Cuba, l'Argentine et la République dominicaine.

34. En partenariat avec le PNUE et le CATIE (Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement), le Mécanisme soutient la mise en route d'activités pour un projet relevant du Programme opérationnel 15 qui concerne trois pays de la région transfrontalière du *golfe de Fonseca* (El Salvador, Honduras et Nicaragua). Ce projet devrait être admis dans la filière de projets du FEM fin 2005. Également en partenariat avec le PNUE, le Mécanisme encourage le développement de deux projets relevant du FEM (à savoir, un projet de grande envergure destiné à soutenir des domaines prioritaires choisis désignés dans le PASR et un projet de moyenne envergure lié à l'initiative pour le secteur minier, actuellement mise en oeuvre en collaboration avec la Commission économique pour

ANNEXE I

l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)). Les projets sont réputés faire partie de la stratégie de financement pour le programme d'action sous-régional PUNA et devraient être présentés fin 2005.

35. Dans le cadre des activités actuellement menées sur l'île d'Hispaniola, le Mécanisme soutient, en collaboration avec la FAO, le GTZ et le PNUD, le développement d'un projet de grande envergure du FEM portant sur le bassin transfrontalier de l'Artibonito.

36. Prenant appui sur l'accord-cadre international dont l'élaboration vient de s'achever et qui a été signé par les cinq pays engagés dans le plan d'action de la sous-région de la Puna Americana, le Mécanisme et la CEPALC unissent leurs efforts pour lancer une initiative visant à s'assurer le soutien des entreprises privées du secteur de l'extraction minière menant des activités dans les pays de la Puna Americana. Cette initiative a pour principal objectif de favoriser la consultation entre les parties prenantes au PASR Puna et les entreprises minières présentes dans la région, de manière à dégager des possibilités d'investissement à l'appui des priorités du PASR.

37. Le Mécanisme, en collaboration avec plusieurs partenaires, dont la FAO, le GTZ, l'OEA, Ecosecurities, la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) et le FIDA, met au point des approches méthodologiques et les outils correspondants en vue de l'élaboration systématique et durable, de la conception, de la négociation et de la mise en oeuvre de projets locaux de rétribution des services environnementaux. Au Nicaragua, par exemple, le Mécanisme a financé l'élaboration d'une étude sur l'usage de mécanismes de rétribution des services environnementaux, destinés à soutenir la mise en oeuvre des PAN. En outre, un accord associant le Gouvernement nicaraguayen, Ecosecurities et le Mécanisme vise à identifier des propositions concrètes de financement au titre des différents mécanismes existants, comme les fonds de gestion du carbone de la Banque mondiale.

38. En outre, dans le cadre du plan de développement binational Pérou-Équateur, le Mécanisme appuie la recherche de financements grâce au commerce des émissions de carbone, en partenariat avec des organisations locales, comme *El Fondo para el Ambiente* (FONAM au Pérou), CORDELIM (bureau du mécanisme national pour un développement propre de l'Équateur) et Ecosecurities.

ANNEXE II

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AU MÉCANISME MONDIAL EN 2005

**Deuxième et troisième comptes du Mécanisme mondial
(sur la base des accords signés et des fonds reçus (en USD) au 15 octobre 2005)**

Donateur	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Sous-total
Canada 1				31 951					
Canada 2 ^{1/}					62 420		(17 469)		
Canada 3 ^{2/}					22 940		(22 940)		
Canada 4 ^{3/}					38 988		(14 536)		
Canada 5 ^{4/}					134 852		(12 654)		
Canada 6						70 346			
Canada 7						13 590			
Canada 8							180 697		
Canada 9							107 011		595 196
Danemark				100 000					100 000
Finlande 1				150 739					
Finlande 2					353 567	72 867			
Finlande 3								257 596	834 769
Allemagne (ressources groupées)	100 000								100 000
Italie 1					150 758				
Italie 2							192 496		
Italie 3							212 888		
Italie 4								202 344	
Italie 5								180 983	939 469
Pays-Bas					112 454	130 484			242 938
NORAD ^{5/}						842 398			842 398
Norvège ^{6/} (réunions ministérielles)				30 000					
Norvège 1			95 655	206 529	250 811				
Norvège 2						423 787			1 006 782
Portugal (ressources groupées)		50 000							50 000
Suède (ressources groupées)	127 171								
Suède ^{7/} (réunions ministérielles)			30 000						
Suède 1			497 535						
Suède 2					319 289				

a
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

ANNEXE II

	Donateur	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Sous-total
DEUXIÈME COMPTE	Suède 3						364 601			
	Suède 4							393 489		
	Suède 5								390 975	2 123 060
	Suède MFA							119 588		119 588
	Suisse (ressources groupées)	72 834	64 329	71 461	74 905					
	Suisse 1					75 758	75 758			
	Suisse 2							120 000		555 045
	FADES ^{8/} (réunions ministérielles)				52 085					52 085
	FIDA DAT 447 ^{9/}								180 000	
	FIDA DAT 561				250 000					
	FIDA DAT 581					250 000			75 000	
	FIDA DAT 540 (réunions ministérielles)				50 000					
	FIDA DAT 702								500 000	1 305 000
	BIsD ^{10/}		12 000		20 000					32 000
	Fonds OPEP ^{11/} (réunions ministérielles)				40 000					
	Fonds OPEP 1 ^{11/}				350 000					
	Fonds OPEP 2 ^{11/}							300 000		690 000
	États-Unis ^{12/ 13/} (CHC)				79 600	103 500			(49 673)	133 427
	Banque mondiale (réunions ministérielles)				50 000					
	Banque mondiale ^{14/} (BIRD 1)			250 000					100 000	
	Banque mondiale ^{15/} (BIRD 2)					250 000	150 000			
	Banque mondiale (BIRD 3)								1 250 000	
	Banque mondiale ^{16/} (BIRD Initiative intégrée)				25 000					2 075 000
Sous-total		300 005	126 329	944 651	1 510 809	2 125 337	2 443 831	3 313 897	1 031 898	11 796 757

a
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

ANNEXE II

TROISIÈME COMPTE	Donateur	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Sous-total	
	Danemark				250 000						250 000
	CRDI					11 523					11 523
	FIDA DAT 447 ^{9/}		2 500 000					(180 000)			
	FIDA DAT 561				1 000 000						
	FIDA DAT 581 ^{17/}					1 000 000		(75 000)			
	FIDA DAT 702							750 000			4 995 000
	Banque mondiale (BIRD 1) ^{14/}			1 000 000					(100 000)		
Banque mondiale (BIRD 2) ^{15/}					1 000 000	(150 000)				1 750 000	
Sous-total	0	2 500 000	1 000 000	1 250 000	2 011 523	(150 000)	395 000	0	0	7 006 523	
Total	300 005	2 626 329	1 944 651	2 760 809	4 136 860	2 293 831	3 708 897	1 031 898	0	18 803 280	

Notes

- 1/ 9 730 USD ont été remboursés au donateur et le solde n'est plus exigible
- 2/ 20 231 USD ont été remboursés au donateur et le solde n'est plus exigible
- 3/ 14 536 USD ont été remboursés au donateur
- 4/ 12 654 USD ont été remboursés au donateur
- 5/ NORAD: Agence norvégienne pour le développement international
- 6/ Transfert de fonds de Norvège I
- 7/ Transfert de fonds de Suède I
- 8/ FADES: Fonds arabe pour le développement économique et social
- 9/ Transfert de 180 000 USD du troisième compte au deuxième compte
- 10/ BIsD: Banque islamique de développement
- 11/ OPEP: Organisation des pays exportateurs de pétrole
- 12/ CHC: Congressional Hunger Council
- 13/ Remboursement de 49 673 USD au donateur
- 14/ Transfert de 100 000 USD du troisième compte au deuxième compte
- 15/ Transfert de 150 000 USD du troisième compte au deuxième compte
- 16/ Transfert de 75 000 USD du troisième compte au deuxième compte
- 17/ Transfert de 75 000 USD du troisième compte au deuxième compte

